### SIAEP DE CONDOM-CAUSSENS

# Eau potable Stations de Condom-Caussens

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2020



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

### Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Eaux brutes.	5
	1.5.1.		
	1.5.2	Achats d'eaux brutes	5
	1.6.	Eaux traitées	5
	1.6.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	5
	1.6.2		
	1.6.3		
	1.6.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
	1.6.5		
	1.6.6		
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	7
2.	Tarifi	cation de l'eau et recettes du service	8
	2.1.	Modalités de tarification	8
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	9
	2.3.	Recettes	12
3.	Indic	ateurs de performance	13
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.	±	
	3.3.2		
	3.3.3		
	3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	16
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
	3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	17
	3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	17
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	
	3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	18
4.	Finar	cement des investissements	19
	4.1.	Branchements en plomb	19
	4.2.	Montants financiers	
	4.3.	État de la dette du service	19
	4.4.	Amortissements	19
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	1	ances environnementales du service	
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	
		dernier exercice	
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	21
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	

### 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le	service est géré au niveau ☐ communa ☑ intercomm					
•	Nom de la collectivité : SIAEP DE CC	NDOM	I-CAUSSENS	5		
•	Nom de l'entité de gestion : Eau potab	de la collectivité : SIAEP DE CONDOM-CAUSSENS  de l'entité de gestion : Eau potable : Stations de Condom-Caussens  ctéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte  upétences liées au service :  Oui Non  Production  Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)  Traitement (1)  Traitement (1)  Distribution  (1) A compléter  utoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Blaziert, Bérauraigne, Castelnau-sur-l'Auvignon, Caussens, Condom, Maignaut-Tauzia, Mas-d'Auvignon, Roquepine, t-Orens-Pouy-Petit, Saint-Puy, Terraube				
•	Caractéristiques (commune, EPCI et ty	EP DE CONDOM-CAUSSENS  Eau potable : Stations de Condom-Caussens  EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte  Coui Non  Coui Non  Courre de Condom-Caussens  Plouvrage de Condom-Caussens  Plouvrage de Coui, date d'approbation* : 16/01/2018 Non  Non  Courre Non  Non  Courre Non  Courre Non  Non  Courre Non  Non  Stribution Coui, date d'approbation* : 16/01/2018 Non				
•	Compétences liées au service :					
			Oui	Non		
	Production					
		e de				
	Traitement (1)					
	Transfert		$\square$			
	Stockage (1)					
	Distribution		$\overline{\checkmark}$			
	(1) A compléter					
•	Cassaigne, Castelnau-sur-l'Auvignon,	Causser			. ,	·
•	Existence d'une CCSPL	☑ Ou	i		□ Non	
• au	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	☐ Ou	ii, date d'appr	obation*:	Non	
•	Existence d'un règlement de service	⊠ Ou	i, date d'appr	obation* : 16/01	/2018 □ Non	
•	Existence d'un schéma directeur	□ Ou	i, date d'appr	obation*:		
	1.2. Mode de gestion du s					

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

#### *Nature du contrat :*

Nom du prestataire : VEOLIA EAU
Date de début de contrat : 01/07/2018
Date de fin de contrat initial : 30/06/2030

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2030

• Nombre d'avenants et nature des avenants :

• Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 9 890 habitants au 31/12/2020 (9 998 au 31/12/2019).

### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 995 abonnés au 31/12/2020 (6 023 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Blaziert	83	81		81	-2,4%
Béraut	185	185		185	0%
Cassaigne	133	135		135	1,5%
Castelnau-sur-l'Auvignon	92	93		93	1,1%
Caussens	308	316		316	2,6%
Condom	4 203	4 161		4 161	-1,0%
Maignaut-Tauzia	126	127		127	0,8%
Mas-d'Auvignon	112	112		112	0%
Roquepine	40	40		40	0%
Saint-Orens-Pouy-Petit	118	124		124	5,1%
Saint-Puy	392	392		392	0%
Terraube	231	229		229	-0,9%
Total	6 023	5 995		5 995	-0,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 11,03 abonnés/km au 31/12/2020 (10,75 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,65 habitants/abonné au 31/12/2020 (1,66 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 128,31 m³/abonné au 31/12/2020. (115 m³/abonné au 31/12/2019).

#### 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 152 042 m³ pour l'exercice 2020 (1 115 826 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Captage Condom Station	Eau de surface		829 040	867 591	4,7%
Caussens Station	Eau de surface		286 786	284 451	-0,8%
Total			1 115 826	1 152 042	3,2%

<sup>(1)</sup> débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0%.

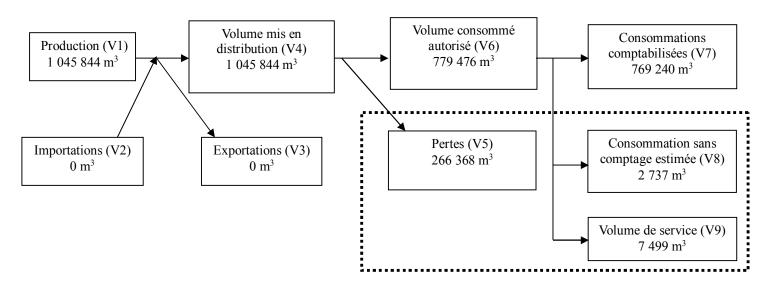
#### 1.5.2 Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>		Observations
Total	0	0	

#### 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



### 1.6.2. Production

Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
UTEP de Portethény	
UTEP de Brunet	

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Captage Condom Station	738 492	772 851	4,7%	60
Caussens Station	255 440	272 993	6,9%	60
Total du volume produit (V1)	993 932	1 045 844	5,2%	60

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	0%	0

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	692 657	769 240	11,1%
Abonnés non domestiques	0	0	0%
Total vendu aux abonnés (V7)	692 657	769 240	11,1%
Total vendu à d'autres services (V <sub>3</sub> )	0	0	0%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

#### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 767	2 737	-1,1%
Volume de service (V9)	5 478	7 499	36,9%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	700 902	779 476	11,2%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 543,46 kilomètres au 31/12/2020 (560,41 au 31/12/2019).

### 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Service de Gauge - Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la colle	ectivité	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	31 €	31 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	0,59 €/m³	0,59 €/m³
Part du délég	ataire	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement (1) y compris location du compteur	21,22 €	21,3 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	0,9005 €/m³	0,9043 €/m³
Taxes et rede	vances	
Taxes		
Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0862 €/m³	0,0862 €/m³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m³	0,33 €/m3

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Service de Brunet - Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021			
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)					
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	60,66 €	50,77 €			
Part proportionnelle (€ HT/m³)					
Prix au m³	0,59 €/m³	0,59 €/m³			
Part du délég	ataire				
Part fixe (€ HT/an)					
Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur  21,22 € 21,3 €					
Part proportionnelle (€ HT/m³)					
Prix au m³	0,9005 €/m³	0,9043 €/m³			
Taxes et rede	vances				
Taxes					
Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %			
Redevances	Redevances				
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0862 €/m³	0,0862 €/m³			
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m³	0,33 €/m3			

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

### 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120 \text{ m}^3/\text{an}$ ) sont :

Service de Gauge - Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	31,00	31,00	0%			
Part proportionnelle	70,80	70,80	0%			
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	101,80	101,80	0%			
Part du délégataire (e.	n cas de délégation de s	service public)				
Part fixe annuelle	21,22	21,30	0,4%			
Part proportionnelle	108,06	108,52	0,4%			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	129,28	129,82	0,4%			

<sup>➤</sup> Délibération du 28/01/2020 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable

Taxes et redevances					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,34	10,34	0%		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%		
TVA	15,46	15,49	0,2%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	65,40	65,43	0,1%		
Total	296,48	297,05	0,2%		
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,47	2,48	0,4%		

Service de Brunet - Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	60,66	50,77	-17%			
Part proportionnelle	70,80	70,80	0%			
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	131,46	121,57	-7,5%			
Part du délégataire <i>(et</i>	n cas de délégation de s	service public)				
Part fixe annuelle	21,22	21,30	0,4%			
Part proportionnelle	108,06	108,52	0,4%			
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	129,28	129,82	0,4%			
Tax	xes et redevances					
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,34	10,34	0%			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%			
TVA	17,09	16,57	-3%			
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	67,03	66,51	-0,7%			
Total	327,77	317,90	-3%			
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,73	2,65	-3%			

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m³	Prix au 01/01/2021 en €/m³
Blaziert	2,73	2,65
Béraut	2,73	2,65
Cassaigne	2,73	2,65
Castelnau-sur-l'Auvignon	2,73	2,65
Caussens	2,73	2,65
Condom	2,47	2,48
Maignaut-Tauzia	2,73	2,65
Mas-d'Auvignon	2,73	2,65
Roquepine	2,73	2,65
Saint-Orens-Pouy-Petit	2,73	2,65
Saint-Puy	2,73	2,65
Terraube	2,73	2,65

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 691 221 m<sup>3</sup>/an (658 415 m<sup>3</sup>/an en 2019).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Service de Brunet : lissage de la part fixe – Collectivité sur 5 ans vers tarif cible de 31,00 € HT dans le cadre du nouveau contrat de concession

### 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	477 565	805 268	
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	
Total recettes de vente d'eau	477 565	805 268	
Recettes liées aux travaux	0	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (préciser)	0	0	
Total autres recettes	0	0	
Total des recettes	477 565	805 268	

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	699 121	728 090	
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	
Total recettes de vente d'eau	699 121	728 090	
Recettes liées aux travaux	35 482	87 540	
Autres recettes : produits accessoires	40 270	85 847	
Total autres recettes	75 752	173 387	
Total des recettes	774 873	901 477	

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 1 533 358 € (1 176 686 € au 31/12/2019).

### 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2020
Microbiologie	17	0	38	0
Paramètres physico-chimiques	42	0	35	17

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	51,4%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

#### La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX	l	
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(3)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	70,5 %	74,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	3,43	3,93
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	69,7 %	73,6 %

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés = 
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,4 m³/j/km (1,5 en 2019).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de

maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = 
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 1,3 m<sup>3</sup>/j/km (1,4 en 2019).

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	6,287	19,660	2,802	2,806	1,514

Au cours des 5 dernières années, 33,07 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,22% (1,2 en 2019).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2019).

### Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

 $taux d'occurence des interruptions de service non programmées = \frac{nombre d'interruptions de service non programmées}{nombre d'abonnés du service} *1000$ 

Pour l'année 2020, 75 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (110 en 2019), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 12,51 pour 1 000 abonnés (18,26 en 2019).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)

<u>Dans son règlement</u>, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de <u>1</u> jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements = \frac{ayant respecté le délai}{nombre total d'ouvertures de branchements} *100$$

Pour l'année 2020, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2019).

### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =  $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$ 

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	1 971 688,48	1 971 686
Epargne brute annuelle en €	531 940,19	390 850,4
Durée d'extinction de la dette en années	3,7	5

Pour l'année 2020, la durée d'extinction de la dette est de 5 ans (3,7 en 2019).

### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	montant d'impayés au titre de l'année précédente	
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =	tel que connu au 31 décembre de l'année en cours	*100
taux d'impayes sur les factures de l'aimée précédente = -	chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente	

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2019 tel que connu au 31/12/2020	928	75 953
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2019	14 893	2 307 068
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2019	6,23%	3,29

Pour l'année 2020, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2019 est de 3,29% (6,23 % en 2019).

### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues	[□] Oui	[□] Non
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 12		
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0		
taux de réclamations = $\text{nombre de réclamations (hors printed prin$	x) laissant une trac lés du service	e écrite *1000

Pour l'année 2020, le taux de réclamations est de 2 pour 1000 abonnés (0 en 2019).

### 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder  $10~\mu g/l$ . Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	6 291	6 301
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	14	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	31	31
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,23%	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,49%	0,49%

### 4.2. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	151 621	182 474
Montants des subventions en €	-	-
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (mont	ant restant dû en €)	1 971 688,48	1 971 686
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	152 619,31	160 587,64
	en intérêts	58 065,69	55 757,84

### 4.4. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 209 372,99 € (164 871,92 € en 2019).

### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Plan d'actions – Réduction des pertes en eau – Service de Gauge	2024	1 070 100 €
Plan d'actions – Réduction des pertes en eau – Service de Brunet	2024	545 000 €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 12 demandes d'abandon de créance et en a accordé 12 778 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,001 €/m³ pour l'année 2020 (0,0025 €/m³ en 2019).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

### 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des		
	services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9 998	9 890
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/n	n <sup>3</sup> ]	
	Service de Brunet	2,73	2,65
	Service de Gauge	2,47	2,48
	Délai maximal d'ouverture des		
D151.0	branchements pour les nouveaux abonnés	8	1
	défini par le service [jours ouvrables]		
	Indicateurs de performance		
	Taux de conformité des prélèvements sur		
	les eaux distribuées réalisés au titre du		
P101.1	contrôle sanitaire par rapport aux limites de	100%	100%
	qualité pour ce qui concerne la		
	microbiologie		
	Taux de conformité des prélèvements sur		
	les eaux distribuées réalisés au titre du		
P102.1	contrôle sanitaire par rapport aux limites de	100%	51,4%
	qualité pour ce qui concerne les paramètres		
	physico-chimiques		
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion	95	105
	patrimoniale des réseaux d'eau potable		
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,5%	74,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,5	1,4
	[m³/km/jour]	<u> </u>	,
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,4	1,3
	Taux moyen de renouvellement des réseaux		
P107.2	d'eau potable	1,2%	1,22%
	Indice d'avancement de la protection de la		
P108.3	ressource en eau	60%	60%
	Montant des abandons de créance ou des		
P109.0	versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0025	0,001
	Taux d'occurrence des interruptions de		
P151.1	service non programmées [nb/1000	18,26	12,51
	abonnés]	,	,
	Taux de respect du délai maximal		
P152.1	d'ouverture des branchements pour les	100%	100%
	nouveaux abonnés		
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la	2 7	5
F133.2	collectivité [an]	3,7	3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de	0%	3,29%
	l'année précédente		
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0	2